



Donation nu-propriété

Par thierryxavier

Bonjour,
Lors d'une donation de la nue-propriété de sa maison avant 70 ans l'âge qui est pris en compte :
C'est celui de l'épouse (qui est plus jeune) ou celui de l'époux ? Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Chacun donne la nue-propriété de la part qu'il possède. L'âge de chaque usufruitier est pris en compte séparément pour déterminer la valeur de l'usufruit et de la nue-propriété.

Par thierryxavier

Je vous remercie pour votre réponse. Bonne soirée.

Par Rambotte

Bonjour.
Si la donation est faite avec usufruit réversif au conjoint survivant, ce devrait être l'âge du plus jeune qui est pris en compte, puisque le donataire devra attendre le second décès pour recouvrer la pleine propriété.

Sachant que si le couple est propriétaire, chacun se réserve l'usufruit et constitue un usufruit réversif sur la tête de l'autre.

Par thierryxavier

Merci